



UFR HSS
HUMANITÉS
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

LICENCE - L3 SCIENCES DE L'ÉDUCATION & DE LA FORMATION

GUIDE DES ÉTUDES 2024 – 2025



Normandie Université

[HTTP://UFR-HSS.UNICAEN.FR/](http://ufr-hss.unicaen.fr/)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION	5
PRÉSENTATION DE LA LICENCE.....	8
STRUCTURE DE LA LICENCE	9
ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 5	13
ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 6	29
APRÈS LA LICENCE : LE MASTER	45
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	46
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES	48
LE DÉLIT DE PLAGIAT.....	49
LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...).....	49
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027	50
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE).....	51
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS).....	53
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025.....	55
LEXIQUE DU LMD	56
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES	60
LE CLES.....	63
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES.....	64
INFORMATIONS UTILES.....	65
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.....	66
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	67
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI.....	68

PRÉSENTATION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Avec la création, en 1967, d'une licence et d'une maîtrise de l'éducation, le fait marquant était évidemment le nom donné à cette discipline nouvelle. La tradition française avait jusque-là retenu le mot au singulier : « la Science de l'Éducation ». Mot que Bain avait employé le premier en 1878 (*Education as a science*) dans une perspective psychologisante, alors que Durkheim, occupant en 1902 une chaire de science de l'éducation ne reconnaissait dans cette science que la sociologie. Conflit d'hégémonie ? Durkheim n'eut guère, sur ce point, de postérité immédiate. Le modèle français s'est cantonné, dans les décennies suivantes, à la référence psychologique : la discipline censée traiter des démarches pédagogiques éclairées par un savoir scientifique ne s'est-elle pas appelée ensuite, et en France en tout cas, psychopédagogie ? Focalisation légitime, mais sans doute bien limitée, sur le thème de l'apprentissage et ses corollaires relationnels.

QUELLES SCIENCES ?

Un changement profond s'est engagé avec le terme « sciences de l'éducation ». Ce pluriel révèle ici un sens capital : les axes spécifiques se multiplient, les savoirs se diversifient, les voies d'approche deviennent différentes au sein d'une « discipline » pourtant identique. Sans doute les sciences humaines ont-elles acquis suffisamment de maîtrise et de sûreté pour promouvoir une lecture plurielle du fait éducatif. Sans doute les « milieux » pédagogiques sont-ils devenus suffisamment conscients de ces progrès pour attendre quelque « gain » d'une telle lecture plurielle. Avec la constitution d'UFR ou de départements universitaires de sciences de l'éducation, la véritable nouveauté est, en tout cas, de créer des lieux de réflexion, d'enseignement, de recherche dans lesquels plusieurs approches scientifiques peuvent voisiner, voire se conforter, afin de mieux étayer l'ensemble des gestes et des processus éducatifs.

Mais il faut bien mesurer le sens et les enjeux de cette pluralité. La première tentative est toujours d'en dessiner les contours, d'en tracer les limites et d'énumérer une à une les sciences qui la composent. Tentative utile sans doute qui montre le nombre de démarches scientifiques susceptibles d'être ici retenues. Tentative vaine aussi qui révèle, à l'inverse, les limites des classifications vouées aux énumérations et aux juxtapositions difficilement exhaustives. Tout au plus peut-on suggérer des perspectives de regroupement. Les sciences de l'éducation pourraient ainsi comprendre :

- ❖ Les sciences étudiant les phénomènes « macro-éducatifs » : phénomènes démographiques, économiques, sociaux, institutionnels ou culturels, permettant d'embrasser l'éducation dans de vastes solidarités d'ensemble. Les échelles prises ici en compte débordent toujours l'individu ;
- ❖ Les sciences étudiant les phénomènes « micro-éducatifs » : phénomènes psychologiques et biologiques entre autres, qui, de l'histoire individuelle aux processus cognitifs ou relationnels, mettent en jeu le sujet de l'éducation ;
- ❖ La didactique des disciplines : savoirs étayant les méthodes de l'éducation et les mécanismes de la transmission (soit très généraux, soit liés, au contraire, spécifiquement, à chaque discipline d'enseignement).

Cette diversité est un facteur de richesse et de dynamisme. Richesse bien sûr dans la possibilité de confrontations nouvelles, dans la volonté de varier les perspectives, dans cette finalité concrète de travailler les pratiques selon plusieurs axes. Impossible de maintenir, dans ce cas, les savoirs figés ou des repères étroits.

LE VOISINAGE DES SCIENCES ET LEURS ARTICULATIONS

Les sciences de l'éducation continuent de s'alimenter nécessairement à la part vivante de chacune des sciences qui les composent. Les spécialités existent ici en tant que telles, entretenant et développant leur corps théorique singulier, travaillant leurs concepts et leurs modes d'approche autonomes. L'existence des sciences de l'éducation permet par contre leur confrontation. Elle permet une ouverture une « écoute » entre des disciplines conservant leur rigueur théorique propre : une entreprise d'approfondissement des théories spécifiques et une tentative d'attention réciproque ; une cohabitation assurant le maintien de la spécialisation et le refus d'ignorer la spécialité des autres.

Les thèmes de l'éducation suscitent eux-mêmes d'ailleurs, de telles rencontres non confusionnelles. Les problèmes de l'échec scolaire ou celui de l'égalité des chances, d'autres problèmes, plus pratiques encore, l'organisation pédagogique ou l'emploi des technologies éducatives, appellent directement à l'échange d'informations et au concours de perspectives scientifiques différentes confrontées sur le terrain. Les sciences de l'éducation sont faites de ce dialogue entre des démarches conservant, quoi qu'il en soit, leur corps théorique et leurs méthodes propres : non pas amalgame donc, mais prise en compte des disparités

entre les disciplines, autant que de leurs divergences éventuelles. Impossible dans ce cas, d'échapper à une réflexion épistémologique, impossible aussi d'échapper à une évaluation rigoureuse des méthodes respectives. Tel est le sens d'une cohabitation des disciplines au sein des sciences de l'éducation.

PRATIQUES ET THÉORIES

Si les sciences de l'éducation doivent ainsi mesurer et travailler l'hétérogénéité des sciences qui les composent, une autre hétérogénéité ne saurait être négligée par elles : celle qui partage les pratiques et les théories. Hétérogénéité complexe, sans doute, puisque les pratiques ont, à elles seules, des « niveaux » différents. Elles ont entre elles leurs disparités. L'action du planificateur par exemple n'implique ni les mêmes savoirs ni les mêmes gestes que celle de l'enseignant. Ici encore les références peuvent ne pas se recouper, les repères demeurent distants. Un problème différent est plus important encore : celui du rapport difficile entre les pratiques et les théories.

Trop simple en effet demeure la conception tenant pour transparente l'application du discours savant sur les pratiques. Celles-ci, de fait, « résistent ». Elles ne se laissent pas toujours transformer par les théories selon un schéma linéaire de continuité ou de réduction. Elles peuvent imposer des logiques qui ne sont pas celles de la science. Avec elles des concepts s'infléchissent, des surdités s'installent, des opacités s'entretiennent. Ce qui ne saurait en aucun instant invalider la pratique mais ce qui montre au moins que, comme toute « technique », elle comporte ses cohérences bien à elle. Il faut insister : les pratiques n'ont pas à être « dévalorisées » comme quelque sous-produit des démarches savantes. Elles ont plutôt à être envisagées dans leur spécificité, leur autonomie relative. C'est plutôt leur logique particulière qui devrait être relevée. L'action sur les pratiques, en un mot, comporte ses obstacles propres : difficulté d'exploiter des savoirs variés dans une situation d'urgence et à un instant précis, difficulté de les adapter à des situations elles-mêmes différentes, difficulté, encore, dans le cas particulier de l'enseignement, de transmettre sans altérer. Sur ce dernier point, les recherches en didactique montrent bien combien le concept enseigné peut ne pas être superposable au concept du savant. Ce qui est enseigné est toujours « reformulé », non seulement « ajusté » à celui qui apprend, mais le plus souvent, restructuré ou transformé. La transposition didactique impose ses lois, ses déformations réglées, ses exigences internes. Les pratiques font ici subir des déviations et des discours censés les éclairer. Or c'est bien l'objet des sciences de l'éducation que d'interroger ces résistances et ces écarts, ces systématisations aussi.

Une telle démarche ne fait certes pas leur originalité. D'autres disciplines sont confrontées à des problèmes semblables. D'autres aussi sont traversées par ce rapport ambigu entre les pratiques et les théories. Encore faut-il que ces mêmes problèmes soient posés dans le champ éducatif. Encore faut-il qu'une « discipline » puisse les prendre en compte. Le rôle des sciences de l'éducation est précisément de fournir des outils scientifiques pour engager une telle tâche. Elles permettent au passage de mieux préciser ce qu'est la pédagogie : un art de faire certes. Mais un art de faire où la science joue un double rôle : celui d'éclairer une pratique pour mieux la maîtriser, celui de cerner l'irréductibilité possible de cette même pratique (à la science en particulier), pour mieux la comprendre.

LES SCIENCES DE L'ÉDUCATION POUR QUOI FAIRE ?

Le rôle des sciences de l'éducation a donc au moins deux versants : accroître les connaissances pluridisciplinaires sur le phénomène éducatif, fournir des orientations praxéologiques pour mieux assurer les actions entreprises dans ce champ.

Les sciences de l'éducation répondent :

- ❖ Aux exigences de la formation à la recherche en éducation de caractère interdisciplinaire,
- ❖ À la nécessité d'une formation pédagogique approfondie des enseignants à tous les niveaux,
- ❖ Aux besoins qui s'expriment dans des milieux divers où se posent des problèmes d'animation de groupe, de communication et de relation dans des situations éducatives,
- ❖ Aux demandes d'éducation permanente. (Texte du projet du département de sciences de l'éducation de l'université de Paris, 1968.).

Des intérêts se sont même accentués, qu'un tel texte n'évoque qu'indirectement : la formation des formateurs d'adultes par exemple ou plus largement, celle de la formation de formateurs (et non seulement d'enseignants). De même, les demandes elles-mêmes montrent aujourd'hui que le champ des sciences de l'éducation s'étend à tous les milieux concernés par les problématiques éducatives ou pédagogiques (ceux de l'intervention sociale, ceux de la thérapie, ceux de la communication).

L'évocation du rapport des sciences de l'éducation à la professionnalité (page 12 de ce guide) repère d'autres demandes sociales encore.

[D'après l'ouvrage collectif de l'AECSE (Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences de l'Education) : *Les sciences de l'éducation, enjeux et finalités d'une discipline*, Paris, 1993.]

PRÉSENTATION DE LA LICENCE

La Licence s'obtient par la validation de 60 ECTS (soit 30 ECTS par semestre) qui correspondent à 500 heures d'enseignement (CM, TD et TP). L'offre de formation en L3 sciences de l'éducation propose deux parcours :

- **EDU1L3 VET [211] Parcours éducation et enseignement scolaires**
- **EDU2L3 VET [212] Parcours intervention sociale et accompagnement éducatif**

L'offre de formation en L3 sciences de l'éducation comprend, pour chaque semestre et pour chaque parcours, trois ensembles :

- ❖ une formation pluriDISCIPLINAIRE en sciences humaines pour une meilleure connaissance des publics et des contextes professionnels et des méthodes d'analyse et de recherche (3 UE de 6 ECTS soit 18 ECTS)
- ❖ une formation TRANSFÉRABLE comprenant des compétences numériques, des techniques d'argumentation et l'introduction d'un renforcement en langues. (une UE de 6 ECTS)
- ❖ un module de PERSONNALISATION et PRÉPROFESSIONNALISANT sur les enjeux spécifiques des domaines d'intervention et des métiers de chaque parcours comprenant un stage de préprofessionnalisation (une UE 6 ECTS)

À partir des deux principales orientations des publics, ont été construits deux choix possibles de parcours, orientés sur les métiers. **LE CHOIX ENTRE CES DEUX PARCOURS DOIT ÊTRE FAIT AU MOMENT DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET POUR TOUTE L'ANNÉE :**

- D'une part, un parcours « **Enseignement et éducation scolaires** », qui peut ouvrir :
 - **Vers le Master de sciences de l'éducation** - parcours « Dispositif, accompagnement, formation : ingénierie, recherche (DAFIR) », années 1 puis 2,
.....
Ou
.....
 - **Vers le M1 de l'INSPÉ** « Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation »,
.....
Ou
.....
 - **Vers le marché du travail.**
- D'autre part, un parcours « **Intervention sociale et accompagnement éducatif** », qui peut ouvrir :
 - **Vers le Master de sciences de l'éducation** - parcours « Dispositif, accompagnement, formation : ingénierie, recherche (DAFIR) », années 1 puis 2,
.....
Ou
.....
 - **Vers les concours des métiers du social et de la santé,**
.....
Ou
.....
 - **Vers le marché du travail.**

STRUCTURE DE LA LICENCE

SEMESTRE 5 (3^{ÈME} ANNÉE DE LICENCE)

PARCOURS ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION SCOLAIRES 3EDU1L3 VET [211] S5

DISCIPLINAIRE 1 Tronc commun

3EDU1L1 – UE1 – Connaissance des publics

Y3SEFIG – Figures de l'enfance : diversités culturelles (13h CM/12h TD)

Y3SEHAN – Besoins éducatifs et environnement (Handicap) (13h CM/12h TD)

DISCIPLINAIRE 2 Parcours 1

3EDU1L2 – UE2 – Les contextes en éducation

3SESYE – Les systèmes éducatifs (13h CM/12h TD)

3SEDPI – Dispositifs et pratiques instrumentées (13h CM/12h TD)

DISCIPLINAIRE 3 Parcours 1

3EDU1L3 – UE3 – Méthodes d'analyse et de recherche

3SEAAT – Analyses de l'activité du travail enseignant → vers le stage (12h CM/12h TD)

Y3SEIRE – Initiation à la recherche en sciences de l'éducation 1 (4h CM/22h TD)

TRANSFÉRABLE

3EDU1L4 – UE4 – Techniques et méthodes

Y3SEMCN4 – Module compétences numériques 4 (14h TD)

Y3SETAE – Techniques d'argumentation en éducation (12h TD)

Y3SECLE – Compétences en langue étrangère (une langue au choix)

- 3SEANGL5 – Anglais (24h TD)
- 3SEESPA5 – Espagnol (24h TD)
- YHSSAL5 – Allemand (24h TD)

PERSONNALISATION ou PRÉPROFESSIONNALISANT

3EDU1L5 – UE5 – Enjeux du travail enseignant 3

Y3SEMAT – Enseigner les mathématiques à l'école (12h CM/12h TD)

3SEPRO1 – Problématiques professionnelles dans l'Éducation nationale (24h CM)

3SEACC1 – Accompagnement à la recherche des stages en établissements scolaires (2h CM)

YSEAEDS5 – Accompagnement AED préprofessionnel 1^{er} degré + stage filé (12h TD)

PARCOURS INTERVENTION SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF
3EDU2L3 VET [212] S5

DISCIPLINAIRE 1 Tronc commun

3EDU2L1 – UE1 – Connaissance des publics

Y3SEFIG – Figures de l'enfance : diversités culturelles (13h CM/12h TD)

Y3SEHAN – Besoins éducatifs et environnement (Handicap) (13h CM/12h TD)

DISCIPLINAIRE 2 Parcours 2

3EDU2L2 – UE2 – Méthodes d'analyse et de recherche

3SEAA2 – Analyses de l'activité du travail social (12h CM/12h TD)

Y3SEIRE – Initiation à la recherche en sciences de l'éducation 1 (4h CM/22h TD)

DISCIPLINAIRE 2 Parcours 2

3EDU2L3 – UE3 – L'intervention sociale

Y3SEJTI – Jeunesses, transitions, insertions (12h CM/13h TD)

Y3SO31 – Les enjeux du multiculturalisme (26h CM)

TRANSFÉRABLE

3EDU2L4 – UE4 – Techniques et méthodes

Y3SEMCN4 – Module compétences numériques 4 (14h TD)

Y3SETAE – Techniques d'argumentation dans le social (12h TD)

Y3SECLE – Compétences en langue étrangère (une langue au choix)

- 3SEANGL5 – Anglais (24h TD)
- 3SEESPA5 – Espagnol (24h TD)
- YHSSAL5 – Allemand (24h TD)

PERSONNALISATION ou PRÉPROFESSIONNALISANT

3EDU2L5 – UE5 – Enjeux du travail social 3

Y3SEQUI – Questions vives de l'intervention sociale (12h CM)

3SEPRO2 – Problématiques professionnelles dans l'intervention sociale (24h CM)

3SEACC2 – Accompagnement à la recherche de stages (14h CM)

SEMESTRE 6 (3^{ÈME} ANNÉE DE LICENCE)**PARCOURS ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION SCOLAIRES
3EDU1L3 VET [211] S6****DISCIPLINAIRE 1 Tronc commun****3EDU1L6 – UE6 – Problématiques éducatives des interactions**

Y3SEACS – Analyse des compétences sociales (13h CM/12h TD)

Y3SEDYP – Dynamiques partenariales (13h CM/12h TD)

DISCIPLINAIRE 2 Parcours 1**3EDU1L7 – UE7 – Pédagogies en questions**

3SEPEA – Pédagogies alternatives (13h CM/12h TD)

3SEFTE – Fondements et techniques de l'éducation nouvelle (13h CM/12h TD)

DISCIPLINAIRE 3 Parcours 1**3EDU1L8 – UE8 – Analyses des activités professionnelles dans le scolaire**

3SEASP1 – Analyses des situations professionnelles en stage (13h CM/12h TD)

YSEDIP – Discours et identités professionnels (19h CM/6h TD)

TRANSFÉRABLE**3EDU1L9 – UE9 – Méthodologies et recherches en éducation**

Y3SEMER – Méthodologie de la recherche en sciences de l'éducation 2 (4h CM/22h TD)

3SEMEO1 – Méthodologie de l'oral en éducation (24h TD)

PERSONNALISATION ou PRÉPROFESSIONNALISANT**3EDU1L10 – UE10 – Enjeux du travail enseignant 4**

3SEETH – Éthique en éducation (13h CM/12h TD)

Y3LE1011 – Enseignements disciplinaires à l'école (13h CM/12h TD)

3SE1STAG – Stage en établissements scolaires (2 semaines obligatoires, 48h à 70h, lien avec scolarité et calendrier de l'INSPÉ, convention DSDEN)

YSEAEDS6 – Accompagnement AED préprofessionnel 1^{er} degré + stage filé (12h TD)

EGEC6 – Reconnaissance de l'engagement étudiant

PARCOURS INTERVENTION SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF
3EDU2L3 VET [212] S6

DISCIPLINAIRE 1 Tronc commun

3EDU2L6 – UE6 – Problématiques éducatives des interactions

Y3SEACS – Analyse des compétences sociales (13h CM/12h TD)

Y3SEDYP – Dynamiques partenariales (13h CM/12h TD)

DISCIPLINAIRE 3 Parcours 2

3EDU2L7 – UE7 – Soin et lien social

Y3SO82 – Sociologie de la relation de soin (26h CM)

Y3SEFAM – Famille, soins et systèmes de santé (12h CM/12h TD)

DISCIPLINAIRE 3 Parcours 2

3EDU2L8 – UE8 – Analyses des activités professionnelles dans le social

3SEASP2 – Analyses des situations professionnelles en stage (13h CM/12h TD)

YSEDIP – Discours et identités professionnels (19h CM/6h TD)

TRANSFÉRABLE

3EDU2L9 – UE9 – Méthodologies et recherches dans le champ du social

Y3SEMER – Méthodologie de la recherche en sciences de l'éducation 2 (4h CM/22h TD)

3SEME02 – Méthodologie de l'oral dans le social (24h TD)

PERSONNALISATION ou PRÉPROFESSIONNALISANT

3EDU2L10 – UE10 – Enjeux du travail social

3SEAPR – Analyses et postures réflexives dans le travail social (13h CM/12h TD)

Y3SEDEP2 – Démarche de projet dans le travail social (13h CM/12h TD)

3SE2STAG – Stage

EGEC6 – Reconnaissance de l'engagement étudiant

ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 5

DISCIPLINAIRE 1 – TRONC COMMUN
PARCOURS 1 ET 2 – 3EDU1L1 / EDU2L2
UE1 – CONNAISSANCE DES PUBLICS

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h - T.D. : 12h - ECTS : 3

Y3SEFIG – Figures de l'enfance : diversités culturelles

Enseignantes : Julie DELALANDE et Éva FAUCHER

Résumé

Ce cours propose une approche anthropologique de l'enfance : comment apprend-on aux enfants à devenir les membres de notre société ? Selon quels modèles de socialisation et en fonction de quelle représentation de l'enfance ? Par une comparaison du statut contemporain de l'enfant dans notre société avec celui d'autres cultures et avec celui de la France traditionnelle du XIX^{ème} siècle, nous montrerons que notre représentation de l'enfance n'a rien de naturelle : elle est une construction culturelle et historique.

Le cours sera composé d'un cours magistral et de TD permettant un travail de réflexion des étudiants.

Bibliographie indicative

DELALANDE, J. (2001). *La cour de récréation. Contribution à une anthropologie de l'enfance*, Chapitre 1^{er} : « La construction de l'enfance ». Rennes : PUR, pp 23-36.

GUIDETTI, M., LALLEMAND, S., MOREL M-F. (1997). *Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Approche comparative*. Paris : Armand Colin, 1997 (ou édition postérieure).

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Comprendre l'apport de l'anthropologie au sein des disciplines des sciences de l'éducation et de la formation (bloc 3)
- Replacer un fait dans son contexte social, culturel et historique et identifier ses enjeux au sein d'une problématique donnée (bloc 3)
- Identifier et savoir mobiliser les concepts clés de l'anthropologie abordés dans le cadre du cours (bloc 5)
- Recueillir et analyser des données dans le cadre d'une recherche personnelle (dans le cadre de la réalisation du dossier) (bloc 6)
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française (bloc 7)
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique (dans le cadre de la réalisation du dossier) (bloc 2)

DISCIPLINAIRE 1 – TRONC COMMUN
PARCOURS 1 ET 2 – 3EDU1L1 / EDU2L2
UE1 – CONNAISSANCE DES PUBLICS

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h - T.D. : 12h - ECTS : 3

Y3SEHAN – Besoins éducatifs et environnement (Handicap)

Enseignants : Matthieu LAVILLE et Sandro CARGNELLI

Résumé

La dynamique des professions en charge de l'enfance actuellement désignée « handicapée » est enracinée dans la rencontre originelle entre la médecine et la psychopédagogie. À ce titre, les pratiques professionnelles se sont très tôt rencontrées autour des questions relevant de l'éducabilité, mais aussi autour de la façon de prendre en compte les enfants « autrement capables ». Ce module retrace les moments essentiels de ces questionnements à la fois politiques, scientifiques et professionnels, pour éclairer les enjeux contemporains qui se concentrent autour des conditions d'une société inclusive et sur les modalités d'accompagnement des publics vulnérables, et plus particulièrement des jeunes à besoins éducatifs particuliers. L'approche socio-historique autour de la prise en compte de la diversité au cours des différentes périodes permettra ainsi d'identifier les freins et les leviers actuels à la mise en œuvre d'une éducation inclusive.

Bibliographie indicative

CARAGLIO, M. (2019). *Les élèves en situation de handicap*. Paris : PUF.

CHAUVIÈRE, M. et PLAISANCE, É. (2000). *L'école face aux handicaps*. Paris : PUF.

GARDOU, C. (2012). *La société inclusive : parlons-en !* Toulouse : Érès.

PLAISANCE, É. (2009). *Autrement capables. École, emploi, société : pour l'inclusion des personnes handicapées*. Paris : Autrement.

VIAL, M. (1990). *Les enfants anormaux à l'école : aux origines de l'éducation spécialisée 1882-1909*. Paris : Armand Colin.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)Compétences travaillées dans le CM :

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel (bloc 3)
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions (bloc 3)

Compétences travaillées dans le TD :

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet (bloc 1)
- Exploitation de données à des fins d'analyse (bloc 6)
- Expression et communication écrites et orales (bloc 7)

DISCIPLINAIRE 2 – PARCOURS 1 – 3EDU1L2**UE2 – LES CONTEXTES EN ÉDUCATION**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h - T.D. : 12h - ECTS : 3

3SESYE – Les systèmes éducatifs

Enseignants : **Youenn MICHEL** et **Claire LUCARELLI-LE JOUAN**

Résumé

Le but du cours est d'offrir un panorama des institutions scolaires françaises, en les situant par rapport aux autres pays et aux enjeux politiques, sociaux et économiques propres à la France. Après une présentation des principes fondamentaux de l'Éducation nationale et de leur application par les professionnels de l'enseignement, le cours adoptera une perspective sociohistorique pour interpréter le comportement des acteurs du système scolaire, notamment les parents, les enseignants et les chefs d'établissement. On insistera tout particulièrement sur la mainmise de l'État éducateur sur les écoles au nom de l'égalité de traitement, sur la question de la démocratisation et de la sélection, sur les rapports entre l'École et les familles, ainsi que sur les politiques d'Éducation prioritaire.

Bibliographie indicative

- AUDUC, J.L. (2012). *Le système éducatif français*. Paris : Nathan.
- BONGRAND, Ph. & VASCONCELLOS, M. (2013). *Le système éducatif*. Paris : La Découverte.
- DURU-BELLAT, M. & VAN ZANTEN, A. (2009). *Sociologie du système éducatif, les inégalités scolaires*. Paris : PUF.
- ROBERT, A. (2010). *L'école en France de 1945 à nos jours*. Grenoble : PUG.
- TOULEMONDE, B. (dir.) (2009). *Le système éducatif en France*. Paris : La Documentation française.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans ses interactions et vis-à-vis des enjeux de ces interactions
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans le domaine concerné pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des registres d'expression écrite de la langue française

DISCIPLINAIRE 2 – PARCOURS 1 – 3EDU1L2**UE2 – LES CONTEXTES EN ÉDUCATION**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : **C.M. : 13h - T.D. : 12h - ECTS : 3**

3SEDPI – Dispositifs et pratiques instrumentées

Enseignants : **Jacques BÉZIAT et Solène ZABLOT**

Résumé

Les technologies numériques se sont largement imposées dans nos pratiques sociales et professionnelles, tout le monde le sait... mais nous ne l'interrogeons peut-être pas assez. Pourtant, sur le terrain éducatif, ces technologies imposent des transformations profondes dans les pratiques pédagogiques et les gestes professionnels des enseignants. Le cours apportera des éléments théoriques et pratiques pour comprendre et interpréter ce qui se joue avec l'instrumentation numérique des pratiques éducatives, les processus d'appropriation instrumentale de ces technologies, les évolutions des environnements matériels pour faire la classe. La notion de dispositif en éducation et en formation sera aussi précisée pour mieux analyser les situations pédagogiques mobilisant des moyens numériques, et ouvrir des perspectives quant aux usages des technologies numériques en contextes éducatifs.

Bibliographie indicative

- AGAMBEN, G. (2006). *Qu'est-ce qu'un dispositif?* Paris : Rivage Poche Petite Bibliothèque.
- BÉZIAT, J. (2019). Démarches instrumentales et réflexivité. Les technologies sous contrainte à l'école primaire. Dans B. Albero, J. Eneau et S. Simonian (dir.), *Activité humaine & numérique. Hommage aux travaux d'une exploratrice* (pp. 358-367). Dijon : Raison & Passions.
- BÉZIAT, J. (2012). Former aux TICE : entre compétences techniques et modèles pédagogiques. *Revue Internationale des Technologies en Pédagogie Universitaire*, 9(1,2), 53-62. [En ligne] http://www.ritpu.org/IMG/pdf/RITPU_v09_n01-02_54.pdf
- BÉZIAT, J et VILLEMONTAIX, F. (2016). Suffit-il d'en faire ? Les TICE au quotidien. Le cas de l'école primaire en France. *Éducation & Formation*, e-304-02. [En ligne] <http://revueeducationformation.be/index.php?revue=23&page=3>

MORLAIX, S. (dir.) (2020). Le numérique à l'école primaire. Analyse des effets conjoints sur les élèves et les enseignants. Paris : L'Harmattan.

RABARDEL, P. (1995). Les hommes et les technologies. Approche cognitive des instruments contemporains. Paris : Armand Colin.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

Notions travaillées :

- Dispositifs pédagogiques/ Technologies éducatives / Pratiques instrumentées

Compétences visées :

- Appréhender certaines dynamiques de l'activité enseignante
- Comprendre ce qu'est un dispositif en éducation
- Comprendre les enjeux liés à l'introduction des technologies numériques en classe
- Identifier et mobiliser les principaux concepts liés aux processus d'instrumentation des pratiques pédagogiques

DISCIPLINAIRE 2 – PARCOURS 2 – 3EDU2L2

UE2 – MÉTHODES D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Forme d'enseignement : C.M. : 12h – T.D. : 12h - ECTS : 3

3SEAA2 – Analyses de l'activité du travail social

Enseignants : **Éric Saillot (responsable, 6 CM) et Pauline LARCHER (6 CM et TD)**

Résumé

Avec M. Saillot, le cours proposera une présentation des approches d'analyse du travail, avec une orientation « activité » afin de comprendre les pratiques professionnelles dans le travail social. Ce cours partira des fondements de la psychologie ergonomique jusqu'à la démarche de la didactique professionnelle qui articule analyse du travail et formation (et réciproquement), dans les métiers de service adressés à autrui, basées sur des interactions humaines. Dans un second temps, avec Mme Larcher, nous ciblerons l'activité dans les cinq secteurs-clés de l'intervention sociale, laquelle vise à maintenir et développer l'empowerment des personnes vulnérables, en pariant sur leur éducatibilité et en visant leur autonomie : Protection judiciaire de la jeunesse, Handicap, Insertion, Protection de l'enfance, Jeunesse en souffrance psychologique.

Bibliographie indicative

MAYEN, P., OLRYS, P., et PASTRÉ, P. (2017). L'ingénierie didactique professionnelle, dans P. Carré et P. Caspar, *Traité des sciences et des techniques de la formation*, Paris, Dunod, 4^e édition.

NUMA-BOCAGE, L. (2020). L'entretien d'analyse de l'activité en didactique professionnelle : l'EA-CDP. *Phronesis*, 9(3-4), pp. 37-48.

PASTRÉ, P. (2008). La didactique professionnelle : origines, fondements, perspectives. *Travail et Apprentissages*, 9-21.

PASTRÉ, P., Mayen, P., Vergnaud, G. (2006). La didactique professionnelle. *Revue Française de Pédagogie*, n°154, pages 145-198.

SAILOT, É. (2022). Structuration conceptuelle des activités d'ajustement : un modèle d'analyse pour les métiers de l'interaction humaine, « Enjeux théoriques », *Savoirs, revue internationale de recherches en éducation et formation des adultes*.

SAILOT, É. (2023). 6. Comment la notion de préoccupation professionnelle peut-elle enrichir l'ingénierie didactique professionnelle ? *Phronesis* (12), 117-128. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-2023-4-page-117.htm>.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions (bloc 3)
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques (bloc 5)
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication (bloc 5)
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation (bloc 6)

Dossier collectif avec oraux en TD :

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet (bloc 1)
- Exploitation de données à des fins d'analyse (bloc 6)

DISCIPLINAIRE 2 – PARCOURS 2 – 3EDU2L2**UE2 – MÉTHODES D'ANALYSE ET DE RECHERCHE**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 26h

Forme d'enseignement : C.M. : 4h – T.D. : 22h - ECTS : 3

Y3SEIRE – Initiation à la recherche en sciences de l'éducation 1

Enseignantes : Irène-Lucile HERTZOG, Laurence CAUMONT, Julie DELALANDE, Marie VERGNON et Anne PELLISSIER

Résumé

Ce cours est une initiation à la recherche en sciences sociales qui vise à faire découvrir la manière dont sont construits les savoirs scientifiques en faisant réaliser aux étudiants une enquête de terrain qui se déroulera sur l'ensemble de l'année.

Nous étudierons les fondements épistémologiques de la recherche et ses principaux outils (observation, entretien, questionnaire...)

Le premier semestre permettra aux étudiants de construire un questionnement scientifique qui posera la problématique du dossier de recherche à réaliser en groupe dans le cadre du TD. Le recueil de données d'enquête pourra également être commencé.

Bibliographie indicative

BECKER, H. S. (2002). *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*. La découverte.

OLIVIER, L., BEDARD, G., & FERRON, J. (2005). *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode*. Editions L'Harmattan.

VAN CAMPENHOUDT, L., & QUIVY, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales-4^e édition*. Dunod.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Savoir travailler en groupe et en autonomie (bloc 1)
- Utiliser les outils numériques pour réaliser son dossier et respecter l'éthique de la recherche avec les personnes enquêtées (bloc 2)
- Identifier et mobiliser une bibliographie pour éclairer une problématique de recherche (bloc 5)
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation (bloc 6)
- Mener une enquête pour recueillir des données sur le terrain avant de les analyser (bloc 6)
- Développer une argumentation avec esprit critique et acquérir du recul et de la réflexivité sur son travail (bloc 6)
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française (bloc 7)

DISCIPLINAIRE 3 – PARCOURS 1 – 3EDU1L3**UE3 – MÉTHODES D'ANALYSE ET DE RECHERCHE**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Forme d'enseignement : C.M. : 12h – T.D. : 12h - ECTS : 3

3SEAAT – Analyses de l'activité du travail enseignant

Enseignants : **Éric SAILLOT (responsable, CM) et Séverine Saillot (TD)**

Résumé

Ce cours propose tout d'abord une présentation du champ de l'analyse de l'activité de travail : les disciplines et grands auteurs de référence, les concepts clés, et les méthodologies associées, avec une attention particulière sur la didactique professionnelle, la psychologie ergonomique et la clinique de l'activité. Ensuite, nous présenterons des cadres spécifiques pour l'analyse de l'activité enseignante, de Goigoux à Bucheton. Le travail de groupe en TD s'appuiera sur un dossier qui permettra de réfléchir à l'activité de conception pédagogique et didactique des professeurs des écoles. Lors de ce semestre 5, les étudiants de l'option CPE seront en cours (CM et TD) avec le parcours « intervention sociale ».

Bibliographie indicative

AMIGUES, R. (2009). Le travail enseignant : prescriptions et dimensions collectives de l'activité. *Les Sciences de l'Éducation pour l'Ere Nouvelle*, 42(2), 11-26.

LEPLAT, J. (2000). *L'analyse psychologique de l'activité en ergonomie*, Toulouse : Octarès.

PASTRÉ, P., MAYEN, P., VERGNAUD, G. (2006). La didactique professionnelle. *Revue Française de Pédagogie*, 154, 145-198.

VINATIER, I. (2009). *Pour une didactique professionnelle de l'enseignement*. Rennes : PUR.

PIOT T. (2009). Quels indicateurs pour mesurer le développement professionnel dans les métiers adressés à autrui ?, *Questions Vives*, Vol.5 n°11.

SAILLOT, É. (2020). *S'ajuster au cœur de l'activité d'enseignement-apprentissage. Construire une posture d'ajustement*. Paris : L'Harmattan.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions (bloc 3)
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques (bloc 5)
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication (bloc 5)

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation (bloc 6)

Dossier collectif avec oraux en TD :

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet (bloc 1)
- Exploitation de données à des fins d'analyse (bloc 6)
- Expression et communication écrites et orales (bloc 7)

DISCIPLINAIRE 3 – PARCOURS 1 – 3EDU1L3

UE3 – MÉTHODES D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

Volume horaire reçu par l'étudiant : 26h

Forme d'enseignement : C.M. : 4h – T.D. : 22h - ECTS : 3

Y3SEIRE – Initiation à la recherche en sciences de l'éducation 1

Enseignantes : Irène-Lucile HERTZOG, Laurence CAUMONT, Julie DELALANDE, Marie VERGNON et Anne PELLISSIER

Résumé

Ce cours est une initiation à la recherche en sciences sociales qui vise à faire découvrir la manière dont sont construits les savoirs scientifiques en faisant réaliser aux étudiants une enquête de terrain qui se déroulera sur l'ensemble de l'année.

Nous étudierons les fondements épistémologiques de la recherche et ses principaux outils (observation, entretien, questionnaire...).

Le premier semestre permettra aux étudiants de construire un questionnement scientifique qui posera la problématique du dossier de recherche à réaliser en groupe dans le cadre du TD. Le recueil de données d'enquête pourra également être commencé.

Bibliographie indicative

BECKER, H. S. (2002). *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*. La découverte.

OLIVIER, L., BEDARD, G., & FERRON, J. (2005). *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode*. Editions L'Harmattan.

VAN CAMPENHOUDT, L., & QUIVY, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales-4^e édition*. Dunod.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Savoir travailler en groupe et en autonomie (bloc 1)
- Utiliser les outils numériques pour réaliser son dossier et respecter l'éthique de la recherche avec les personnes enquêtées (bloc 2)
- Identifier et mobiliser une bibliographie pour éclairer une problématique de recherche (bloc 5)
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation (bloc 6)
- Mener une enquête pour recueillir des données sur le terrain avant de les analyser (bloc 6)
- Développer une argumentation avec esprit critique et acquérir du recul et de la réflexivité sur son travail (bloc 6)
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française (bloc 7)

DISCIPLINAIRE 3 – PARCOURS 2 – 3EDU2L3**UE3 – L'INTERVENTION SOCIALE**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Forme d'enseignement : C.M. : 12h - T.D. : 13h - ECTS : 3

Y3SEJTI – Jeunesses, transitions, insertions

Enseignante : **Nadia VEYRIÉ**

Résumé

Comment les jeunes peuvent-ils engager leur vie d'adulte en ce début de XXI^e siècle ? Nous définirons, tout d'abord, la jeunesse et la place qui lui est accordée notamment dans la société française. Ensuite, nous expliquerons l'insertion des jeunes à partir des dimensions socio-culturelles, socio-historiques, politiques et les enjeux liés à l'intervention sociale. Différents axes seront donc présents dans cet enseignement : éducation et culture ; classes sociales, discriminations et inégalités ; rural et urbain ; travail, précarité et pauvreté ; générations, numérique et adaptation ; santé et conditions de vie ; travail social et accompagnement.

Notions et concepts : jeunesse - famille - culture - insertion - précarité - travail - représentations – accompagnement.

Bibliographie indicative

ARENDT Hannah, *La Crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, Paris, Gallimard, 1972.

BARBIER Jean-Claude, « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », in *Revue française de sociologie*, n° 46-2, 2002.

BOURDIEU Pierre, « La jeunesse n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1992.

DEQUIRÉ Anne-Françoise et JOVELIN Emmanuel, « La jeunesse en errance dans l'Histoire. Entre la potence, l'assistance et la pitié », in *Pensée plurielle*, n° 35, Paris, De Boeck, n° 2014/1.

TOUIL Nordine Ahmed, *Les Contrebandiers de l'éducatif. Ethnologie des pratiques du don en Centre éducatif fermé*, Paris, L'Harmattan, 2020.

TOURRILHES Catherine, *Construction d'une jeunesse en difficulté. Innovations et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 2008.

VEYRIÉ Nadia, « Fragments de vie dans une société de la crise. Expérience de la précarité des étudiants en travail social », in *Le Sociographe*, Nîmes, Champ social, n° 55, 2016/3.

VEYRIÉ Nadia, « Le numérique, entre fascination et inquiétude sociale », in *Les Cahiers du travail social*, Besançon, IRTS de Franche-Comté, n° 90, 2018.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

DISCIPLINAIRE 3 – PARCOURS 2 – 3EDU2L3**UE3 – L'INTERVENTION SOCIALE**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 26h

Forme d'enseignement : C.M. : 26h - ECTS : 3

Y3SO31 – Les enjeux du multiculturalisme

Enseignantes : **Camille GOURDEAU et Milena DOYTCHÉVA**

Résumé

Les débats sur le multiculturalisme ont été particulièrement vifs dans la dernière décennie du XX^{ème} siècle tant dans les arènes politiques et sociales que dans celle des sciences sociales. S'ils se sont atténués, ce n'est pas parce que la question des enjeux du multiculturalisme ne se posent plus mais que la forme du problème a évolué. Cette évolution sera le principal sujet de cet enseignement. Les six premières séances seront assurées par Milena Doytcheva qui rappellera l'histoire de ces discussions en montrant comment le problème posé dans le cadre des États-nationaux se pose aujourd'hui dans une perspective cosmopolite. Camille Gourdeau assurera les six dernières séances et abordera les enjeux du multiculturalisme en lien avec le modèle universaliste français, les statistiques ethniques, la représentation de la "diversité" ou encore les mobilisations collectives des minorités ethniques.

Bibliographie

DOYTCHÉVA Milena, *Le multiculturalisme*, La Découverte, Repères, Paris, 2011.

FISTETTI Francesco, *Théories du multiculturalisme, un parcours entre philosophie et sciences sociales*, Éditions La Découverte, Bibliothèque du M.A.U.S.S., Paris, 2009.

SAVIDAN Patrick, *Le multiculturalisme*, PUF, « Que sais-je ? », Paris 2009.

TAYLOR Charles, *Multiculturalisme, différence et démocratie*, Aubier, Paris, 1992.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

TRANSFÉRABLE – PARCOURS 1 ET 2 – 3EDU1L4 / 3EDU2L4**UE4 – TECHNIQUES ET MÉTHODES**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 14h

Forme d'enseignement : T.D. : 14h - ECTS : 2

Y3SEMCN4 – Module compétences numériques 4

Intervenants CEMU : **Audrey TRÉHET (et autres collègues à déterminer)**

Résumé

À préciser.

Bibliographie indicative

À préciser.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

TRANSFÉRABLE – PARCOURS 1 ET 2 – 3EDU1L4 / 3EDU2L4

UE4 – TECHNIQUES ET MÉTHODES

Volume horaire reçu par l'étudiant : 12h

Forme d'enseignement : T.D. : 12h - ECTS : 2

3EDU1L4 : Y3SETAE – Techniques d'argumentation en éducation

Enseignantes : Éva FAUCHER et Claire LUCARELLI-LE JOUAN

Résumé

Cet enseignement vise à préparer les étudiants à la variété des exercices écrits demandés aussi bien en licence ou en master que lors des concours d'entrée à l'INSPÉ : pratique du résumé et de la note de synthèse.

La maîtrise des compétences mises en jeu par ces exercices est indispensable pour préparer des concours de différentes natures, comme pour rédiger un travail de recherche de longue haleine.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

3EDU2L4 : Y3SETAE – Techniques d'argumentation dans le social

Enseignante : Hélène GLEVEAU

Résumé

Cet enseignement vise à préparer les étudiants à la variété des exercices écrits demandés aussi bien en licence ou en master que lors des concours d'entrée dans les écoles de travail social. Seront ainsi abordés la lettre de motivation, le résumé, la note de synthèse et la dissertation. Des exercices de remédiation en expression écrite seront également proposés.

La maîtrise des compétences mises en jeu par ces exercices est indispensable pour préparer des concours de différentes natures, comme pour rédiger un travail de recherche de longue haleine.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- TD : Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation

- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française

TRANSFÉRABLE – PARCOURS 1 – 3EDU1L4

UE4 – TECHNIQUES ET MÉTHODES

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Forme d'enseignement : T.D. : 24h - ECTS : 2

Y3SECLE – Compétences en langue étrangère (une langue au choix)

Cet enseignement vise à améliorer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de documents variés, dont la thématique prendra en considération la spécificité des étudiants en Sciences de l'éducation. Les étudiants pourront ainsi améliorer leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite qui leur permettront sans difficulté d'acquérir un niveau au moins équivalent au CLES 1.

3SEANGL5 – Anglais

Enseignants : Vincent EVRARD, Corinne GONDOUIN-WEISSE (et autres collègues à déterminer)

Résumé

Les cours d'anglais visent à développer les cinq compétences linguistiques (compréhension écrite et orale, expression écrite et orale, interaction orale) tout en découvrant les cultures et les sociétés anglophones et en portant un intérêt particulier aux problématiques éducatives. On étudiera des articles de presse et des documents audio-visuels... permettant de travailler ces compétences et d'assurer, en particulier, la préparation au CLES 1 et au CLES 2.

Bibliographie indicative

CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS. (2009). *Cambridge Advanced Learner's Dictionary* [Broché].

ou-Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.

(COLLECTIF). (2014). *Harrap's Shorter anglais-français/français – anglais 2010*.

PERSEC, S. (2006). *Petite grammaire anglaise : de l'écrit et de l'oral, niveau intermédiaire (de B1 à B2)*. Paris : Ophrys.

3SEESPA5 – Espagnol

Enseignante : Sandra PEREZ-RAMOS

Résumé

Les cours d'espagnol visent à développer les cinq compétences linguistiques (compréhension écrite et orale, expression écrite et orale, interaction orale) tout en découvrant les cultures et les sociétés hispanophones et en portant un intérêt particulier aux problématiques éducatives. L'étudiant sera mené à communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en langue espagnole. On étudiera des articles de presse et des documents audio-visuels permettant de travailler ces compétences et d'assurer, en particulier, la préparation au CLES 1 et au CLES 2.

Bibliographie indicative

GERBOIN, P. & LEROY, Ch. (2009). *Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Paris : Hachette Supérieur.

(COLLECTIF) (2007). *Grand dictionnaire français-espagnol*, Paris : Les Editions Larousse.

Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

MATEO, F & ROJO-SASTRE, A.-J. (2008). *Bescherelle espagnol : les verbes*. Paris : Hatier.

Manuels d'ELE gratuits :

<https://spanishincolombia.caroycuervo.gov.co/documentos/pdf/Empeliculados-cine-en-la-clase-de-ELE-EL2.pdf>

<https://colombiadiversa.weebly.com>

<https://www.difusion.com/wp-content/uploads/2019/01/aula-america-2-muestra.pdf>

<https://spanishincolombia.caroycuervo.gov.co/documentos/imagenes/Colombia%20diversa.pdf>

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Communiquer par oral et par écrit de façon claire et non ambiguë en langue étrangère, Espagnol (bloc 7)

YHSSAL5 – AllemandEnseignante : **Ramona GAZEAU****Résumé**

Le cours ALL L3/M1 est proposé aux étudiants en Humanités et Sciences sociales en L3 et en M1 et poursuit deux objectifs : l'approfondissement de la connaissance de la langue allemande dans le cadre d'un enseignement en situation de communication et la préparation pour l'examen du CLES. Pour acquérir les cinq compétences de cette épreuve, à savoir la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale, l'accent sera mis surtout sur la communication et l'interaction avec les autres personnes (en binôme, en groupe, avec l'enseignant), sur la confrontation avec des supports variés (textes, audios, vidéos) et sur l'approche de thèmes différents concernant les caractéristiques des pays germanophones. Pour s'entraîner à une production active à l'écrit, il y aura des devoirs à la suite des activités proposées durant les cours.

Bibliographie indicative (allemand)

MITY, I (2011). *L'essentiel pour réussir en allemand*. Paris : Ellipses.

Évaluation en CC écrit et oral. Au milieu du semestre aura lieu un contrôle écrit ; les étudiants seront également amenés à préparer un exposé ainsi qu'un travail en binôme/groupe noté.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT**PARCOURS 1 – 3EDU1L5****UE5 – ENJEUX DU TRAVAIL ENSEIGNANT 3**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Forme d'enseignement : C.M. : 12h - T.D. : 12h - ECTS : 3

Y3SEMAT – Enseigner les mathématiques à l'écoleEnseignants : **Paolo BELLINGERI** et **Victoria LEBED****Résumé**

Il s'agit d'une préparation au concours des Professeurs des Écoles.

- Arithmétique et fondements pour le calcul.
- Géométrie plane, cercle et polygones.
- Logique et base d'un raisonnement.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

Bloc de compétence n°3 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions

Bloc de compétence n°8 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT

PARCOURS 1 ET 2 – 3EDU1L5

UE5 – ENJEUX DU TRAVAIL ENSEIGNANT 3

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Forme d'enseignement : C.M. : 24h - ECTS : 3

3SEPRO1 – Problématiques professionnelles dans l'Éducation nationale

Enseignant : Laurent LESCOUARCH

Résumé

À préciser.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT

PARCOURS 1 – 3EDU1L5

UE5 – ENJEUX DU TRAVAIL ENSEIGNANT 3

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Formes d'enseignement : CM : 2h - ECTS : 0

3SEACC1 – Accompagnement à la recherche des stages en établissements scolaires

Enseignant : Éric SAILLOT

Résumé

Il s'agira de comprendre la démarche de mise en stage et la réglementation en vigueur (assurance responsabilité civile, convention de stage, assiduité, comportements avec les enfants, les parents et les enseignants).

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT**PARCOURS 1 – 3EDU1L5****UE5 – ENJEUX DU TRAVAIL ENSEIGNANT 3**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Formes d'enseignement : TD : 12h - ECTS : 6

YSEAEDS5 – Accompagnement AED préprofessionnel 1^{er} degré + stage filé

Enseignants : **Nathalie TAMION (semestre 5) et Éric SAILLOT (semestre 6)**

Résumé

.....
Ce dispositif inter-licence va disparaître (dernière année en L3 en 2024-2025).
.....

Il y a 12h de TD d'accompagnement le mardi soir (17h-19h) avec un dossier thématique ou un rapport de stage à construire.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%), dossier ou portfolio / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral ou dossier (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%), dossier ou portfolio / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral ou dossier (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT**PARCOURS 2 – 3EDU2L5****UE5 – ENJEUX DU TRAVAIL SOCIAL 3**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 12h

Formes d'enseignement : CM : 12h - ECTS : 3

Y3SEQUI – Questions vives de l'intervention sociale

Intervenants formateurs IRTS : **Stéphanie REMONDIN, Jérôme LATEURTRE**

Résumé

À préciser.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT

PARCOURS 2 – 3EDU2L5

UE5 – ENJEUX DU TRAVAIL SOCIAL 3

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Forme d'enseignement : C.M. : 24h - ECTS : 3

3SEPRO2 – Problématiques professionnelles dans l'intervention sociale

Enseignante : Sarah DEMICHEL-BASNIER

Résumé

Contenu du cours présenté à la rentrée.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT

PARCOURS 2 – 3EDU2L5

UE5 – ENJEUX DU TRAVAIL SOCIAL 3

Volume horaire reçu par l'étudiant : 14h

Formes d'enseignement : CM : 14h - ECTS : 0

3SEACC2 – Accompagnement à la recherche de stage

Enseignante : Sarah DEMICHEL-BASNIER

Résumé

Contenu du cours présenté à la rentrée.

Modalités d'évaluation du premier semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (décembre-janvier) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (décembre-janvier) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 6

DISCIPLINAIRE 1 – PARCOURS 1 ET 2 – 3EDU1L6 / 3EDU2L6

UE6 – PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES DES INTERACTIONS

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h - T.D. : 12h - ECTS : 3

Y3SEACS – Analyse des compétences sociales

Enseignante : Laurence CAUMONT

Résumé

Dans le domaine de la psychologie sociale comme dans celui des sciences de l'éducation, les recherches s'intéressant à la compétence sociale de l'élève sont nombreuses. Étudiée essentiellement à travers les comportements de partage, de coopération, d'aide et de respect des règles, cette compétence s'avère essentielle à acquérir à l'école puisqu'elle influence le bien-être de l'enfant, sa motivation et ses performances scolaires. L'objectif de ce cours est double.

En premier lieu, cet enseignement se propose d'étudier ce qu'est une compétence sociale à travers une compétence sociale spécifique : la politesse. Les résultats de différentes études permettront de comprendre les conséquences que l'adoption ou non de certains comportements peuvent avoir notamment dans la sphère scolaire.

En second lieu, nous étudierons différents éléments de la situation (âge, culture, hiérarchie, époque...) qui permettront de comprendre pourquoi certaines conséquences du manque de politesse sont plus faibles que d'autres. Il ne s'agira pas, dans cet enseignement, de faire l'éloge de la politesse mais plutôt de mieux comprendre ce que le respect ou la transgression d'une norme peut engendrer au niveau social.

Bibliographie indicative

FILISSETTI, L. (2009). *La politesse à l'école. Une compétence sociale pour réussir ?* Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

FILISSETTI, L., & WENTZEL, K. R. (2006). Motivation sociale et apprentissage. Les enjeux liés aux buts sociaux des élèves. In B. GALAND, & E. BOURGEOIS (Eds.), *(Se) motiver à apprendre* (pp. 75-84). Paris : Presses Universitaires de France.

LIEURY, A., & FENOUILLET, F. (1997). *Motivation et réussite scolaire*. Paris : Dunod.

MARTINOT, D. (2001). Connaissance de soi et estime de soi : Ingrédients pour la réussite scolaire. *Revue des Sciences de l'Éducation*, 27 (3), 483-502.

VALLERAND, R. J., & THILL, E. E. (1993). *Introduction à la psychologie de la motivation*. Québec : Editions Etudes Vivantes.

WENTZEL, K. R. (1998). Social relationship and motivation in middle school: The role of parents, teachers, and peers. *Journal of Educational Psychology*.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions

DISCIPLINAIRE 1 – PARCOURS 1 ET 2 – 3EDU1L6 / 3EDU2L6

UE6 – PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES DES INTERACTIONS

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h - T.D. : 12h - ECTS : 3

Y3SEDYP – Dynamiques partenariales

Enseignants : Anne PELLISSIER et Matthieu LAVILLE

Résumé

À la fois sous injonction et nécessaire à sa pratique, le partenariat dans le travail social comme dans tous les métiers de la relation humaine procède d'une logique d'adaptation aux publics, à leurs milieux et leurs évolutions. L'idée est d'agir, non pas individuellement sur les maux, mais sur leurs causes sociales. Pour ce faire, les travailleurs sociaux interviennent dans des dispositifs et des projets locaux à l'échelle des territoires. L'organisation en réseau des acteurs et des partenaires est ici une nécessité. Dans ce cours, nous verrons certaines formes, certaines modalités pour ce type d'activité collective, notamment dans des contextes de coopération numériquement instrumentés.

Bibliographie indicative

DHUME-SONZOGNI, F. (2010). *Du travail social au travail ensemble*. Editions ASH.
 VIDALENC, E. (2002). *Le défi du partenariat dans le travail social*. Paris : L'Harmattan.
 LE BOTERF, G. (2013). *Travailler en réseau et en partenariat. Comment en faire une compétence collective ?* Paris : Eyrolles.
 DUMOULIN, P., DUMONT, R., BROSS, N. ET MASCLET, G. (2015). *Travailler en réseau. Méthodes et pratiques en intervention sociale*. Paris : DUNOD.

Revue

Empan. *Quelles théories pour quelles pratiques en travail social ?* 2009/3 (n° 75).
 Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle. *Travail social 1. Intervention sociale : nouveaux défis, nouvelles réponses*. 2006/3 (Vol. 39).
 Pensée plurielle. *Travail social, partenariats et transactions sociales*. 2016/3 (n° 43).

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24461 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique

DISCIPLINAIRE 2 – PARCOURS 1 – 3EDU1L7**UE7 – PÉDAGOGIES EN QUESTIONS**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h - T.D. : 12h - ECTS : 3

3SEPEA – Pédagogies alternatives

Enseignante : **Marie VERGNON**

Résumé

Les cultures juvéniles enfantines, préadolescentes et adolescentes ont été le plus souvent décrites dans leur écart croissant avec la culture scolaire. D'un côté des marqueurs hétérogènes, des territoires multiples et une culture de la participation ; de l'autre des marqueurs scolaires qui seraient relativement homogènes mais à plusieurs vitesses. Entre ces modes de vie qui apparaissent si différents, se produisent des processus d'acculturation. Les jeunes doivent essayer de tenir ensemble la pression des pairs, celle des parents, celle des enseignants et la pression sociale de réussite et de mérite. Le cours évoquera les transitions de la maison à l'école, de l'école au collège, du collège au lycée où ces équilibres varient davantage, fragilisant l'identité culturelle des jeunes, leurs rapports aux apprentissages et leurs modes de relations avec les adultes.

Quatre grands thèmes organiseront une approche des acteurs, des publics, des métiers, des institutions.

Quatre thèmes seront développés pour appréhender les enjeux professionnels.

1. Comment les mutations des cultures des jeunes facilitent-elles ou, au contraire, font-elles obstacle aux acquisitions scolaires ? Quels sont les effets et les enjeux des transformations des relations intergénérationnelles pour les professionnels ?
2. Une approche éducative globale : la vie scolaire ; la place et l'engagement des familles et des autres acteurs qui gravitent autour de l'école ; le Programme de Réussite Educative ; les devoirs du soir.
3. Les chantiers de l'éducation : apprendre ; évaluer ; autorité, discipline et responsabilités ; décrochage/raccrochage.
4. L'éducation nouvelle, ressources pour les éducateurs : La pédagogie Freinet, principes et techniques ; socialiser la parole ; confiance, autonomie, responsabilités.

Bibliographie indicative

DUPONT N., Jeunesse(s). *Le Télémaque*, 46/2014, 21-34.

GAUCHET, M. (2004). « La redéfinition des âges de la vie ». *Le Débat*, n°132.

GLEVAREC, H. (2010). *La culture de la chambre ; préadolescence et culture contemporaine dans l'espace familial*. Paris : DEP-ministère de la Culture et de la Communication / La Documentation Française.

GLASMAN, D. (2007). « Il n'y a pas que la réussite scolaire ! Le sens du programme de réussite éducative ». *Informations sociales*, n°5, pp. 74-85.

KAKPO S. ET NETTER J., « L'aide aux devoirs. Dispositif de lutte contre l'échec scolaire ou caisse de résonance des difficultés non résolues au sein de la classe ? », *Revue française de pédagogie*, 182 (2013) [Connaissances et politiques d'éducation : quelles interactions ?].

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques (bloc 5)
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel (bloc 3)
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions (bloc 3)
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives (bloc 1)

Dossier avec entretiens :

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet (bloc 1)
- Exploitation de données à des fins d'analyse (bloc 6)
- Expression et communication écrites et orales (bloc 7)

DISCIPLINAIRE 2 – PARCOURS 1 – 3EDU1L7

UE7 – PÉDAGOGIES EN QUESTIONS

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h - T.D. : 12h - ECTS : 3

3SEFTE – Fondements et techniques de l'éducation nouvelle

Enseignante : Marie VERGNON

Résumé

Le mouvement de l'Éducation nouvelle recouvre une grande variété de réflexions et de propositions pédagogiques qui se sont développées sur la scène internationale au tournant du 20^{ème} siècle. Ce cours vous propose une présentation des fondements théoriques, principes et objectifs qui fédèrent ces propositions, illustrée par les travaux et expériences de pédagogues

identifiés comme des figures de ce mouvement, et d'une mise en perspective avec des pratiques éducatives contemporaines (sur les thématiques de l'individualisation et de la différenciation pédagogique notamment).

Bibliographie indicative

CONDETTE, J. & SAVOYE, A. (2016). Une éducation pour une ère nouvelle : le congrès international d'éducation de Calais (1921). *Les Études Sociales*, 163(1), p.43-77.

FERRIERE, A. (1925). L' « Ecole nouvelle » et le Bureau internationale des Ecoles nouvelles, Pour l'Ère Nouvelle – Revue Internationale d'Éducation Nouvelle, n°15, avril 1925, p.2-8.

PERRENOUD, P. (1997). Les pédagogies nouvelles en question(s), *L'Éducateur*, 24 mai 1997, n° 7, p. 28-31.

VERGNON, M. (2020). Le rôle des pédagogues genevois dans la réception contrastée en Europe francophone du Plan Dalton et de la pédagogie de Winnetka, in Hofstetter, Droux, Christian (dir.), *Construire la paix par l'éducation : réseaux et mouvements internationaux au XX^e siècle*, Alphil, p.149-171.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel (bloc 3)
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques et pédagogique (bloc 5)
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques [...] (bloc 5)
- Travaux de TD et construction des dossiers : Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique (bloc 6)

DISCIPLINAIRE 2 – PARCOURS 2 – 3EDU2L7

UE7 – SOIN ET LIEN SOCIAL

Volume horaire reçu par l'étudiant : 26h

Formes d'enseignement : C.M. : 26h - ECTS : 3

Y3SO82 – Sociologie de la relation de soin

Enseignante : Hélène MARCHE

Résumé

Le soin constitue de prime abord un ensemble de paroles et / ou de gestes répondant à des valeurs et visant le soutien ou l'accompagnement de personnes fragilisées dans leur corps et leur esprit, considérées comme limitées dans leur capacité à vivre de manière « normale » ou « autonome » dans la société (Saillant, Gagnon, 1999). Depuis les pratiques d'entretien du corps jusqu'aux protocoles qui se déploient dans les services hospitaliers, il a souvent été pensé à travers des oppositions classiques (cure / care ; expert / profane ; relationnel / technique). Au-delà de ces oppositions et en partant de contextes variés (soins en cancérologie, soins domestiques, soins des migrant-e-s, etc.), il s'agira d'appréhender le soin comme un analyseur particulièrement aigu des questions d'altérité et de normativité, tout interrogeant les rapports de sens et de force qui s'y déploient.

Bibliographie indicative

GOOD B. (1998), *Comment faire de l'anthropologie médicale ? Médecine, rationalité et vécu*, Paris, Synthélabo.

MERCADIER C. (2017), *Le travail émotionnel des soignants à l'hôpital : le corps au cœur de l'interaction soignant-soigné*, Paris, Seli Arslan.

SAILLANT F., GAGNON E. (1999), « Présentation. Vers une anthropologie des soins ? », *Anthropologie et Sociétés*, vol.23, n°2.
 SICOT F., MERCADIER C., DRULHE M. (2014), *Sociologie, anthropologie et soins ; formation paramédicale et médicale*, Paris, Seli Arslan.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs (bloc 8)
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation (bloc 6)
- Développer une argumentation avec esprit critique (bloc 6)
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique (bloc 1)
- Replacer une situation ou un dispositif de soin dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel (bloc 3)

DISCIPLINAIRE 2 – PARCOURS 2 – 3EDU2L7

UE7 – SOIN ET LIEN SOCIAL

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Formes d'enseignement : C.M. : 12h - T.D. : 12h - ECTS : 3

Y3SEFAM – Famille, soin et système de santé

Enseignante : Anne PELLISSIER

Résumé

À préciser.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

DISCIPLINAIRE 3 – PARCOURS 1 ET 2 – UE8

3EDU1L8 – ANALYSES DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DANS LE CHAMP SCOLAIRE

3EDU2L8 – ANALYSES DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DANS LE TRAVAIL SOCIAL

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h – T.D. : 12h - ECTS : 3

3SEASP1 – Analyses des situations professionnelles en stage (établissements scolaires)

Enseignant : Éric SAILLOT

Résumé

Le CM poursuivra les apports de cadres théoriques liés à l'analyse du travail en se focalisant sur l'analyse des pratiques langagières dans les métiers de l'enseignement (Bucheton, 2004, 2007). L'approche de la pragmatique linguistique sera appréhendée, notamment le cadre de l'analyse des discours-en-interaction (Kerbrat-Orecchioni, 2005) des professionnels, mais également les travaux de recherche qui étudient le langage dans les relations pédagogiques ou éducatives. Les TD seront basés sur l'exploitation du stage afin d'analyser les situations caractéristiques vécues ou observées par les étudiants : il s'agira de comprendre les principaux gestes professionnels mobilisés et les préoccupations des professionnels avant, pendant et après l'activité en présence des élèves, notamment en termes d'ajustements et de posture (Bucheton, 2009). L'évaluation des TD (CC) portera donc sur ce rapport de stage et l'évaluation des CM se fera sur table lors de l'examen terminal.

3SEASP2 – Analyses des situations professionnelles en stage

Enseignant : **Éric SAILLOT**

Résumé

Le CM poursuivra les apports de cadres théoriques liés à l'analyse du travail en se focalisant sur l'analyse des pratiques langagières dans les métiers du social. Les TD s'appuieront sur le stage d'observation en situation de l'activité de professionnels du travail social (2 semaines) : éducateurs-trices, assistant-e-s de services sociaux.... A partir des situations emblématiques et de situations critiques observées, nous analyserons les ressources et les contraintes que prennent en compte les acteurs dans leur activité professionnelle, en attachant une attention particulière aux modalités de médiations et d'ajustements qui permettent d'engager et/ou de maintenir les publics destinataires dans une logique d'autonomisation et souvent de reconstruction de l'estime de soi. L'évaluation des TD (CC) portera donc sur ce rapport de stage et l'évaluation des CM se fera sur table lors de l'examen terminal.

Bibliographie indicative

BUCHETON, D., BRONNER, A., BROUSSAL, D., JORRO, A. & LARGIER, M. (2004). Les pratiques langagières des enseignants : des savoirs professionnels inédits en formation, *Repères*, 30, 33-53, Paris, INRP.

BUCHETON, D. (2007). Didactique Professionnelle, didactique disciplinaire, le rôle intégrateur du langage, *Didactique disciplinaire, didactique professionnelle* ; in Lenoir, Y., Pastré, P. (dir.), Toulouse : Octares.

BUCHETON, D., (dir) (2009). *L'agir enseignant : des gestes professionnels ajustés*, Toulouse : Octares.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2005). *Le discours en interaction*, Paris : Armand Colin.

PASTRÉ, P. (Coord.) (2009). Apprendre des situations. *Education Permanente*. N°139 – 1999- 2.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

DISCIPLINAIRE 3 – PARCOURS 1 ET 2 – UE8**3EDU1L8 – ANALYSES DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DANS LE CHAMP SCOLAIRE****3EDU2L8 – ANALYSES DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DANS LE TRAVAIL SOCIAL**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : **C.M. : 19h – T.D. : 6h - ECTS : 3**

YSEDIP – Discours et identité professionnels

Enseignant : **Émilien JACOB**

Résumé provisoire

Le champ de la formation des adultes est un domaine de connaissances et de savoirs relativement récent. Il s'intéresse aux questions de formation, d'apprentissage, de développement personnel et professionnel des adultes au regard de contextes sociaux divers (professionnels, familiaux, sociaux, institutionnels...).

Dans ce champ, la question de l'identité et plus particulièrement de l'identité professionnelle occupe une place centrale dans le sens où certain type d'apprentissage transforment les individus, ce qu'ils sont, la façon dont ils pensent et perçoivent le monde. Il y a donc une relation étroite entre des contextes de formation et d'apprentissage et la construction ou la transformation des identités des adultes.

Ce cours a pour objectif de présenter la notion d'identité dans les usages sociaux du quotidien, puis de la replacer dans le champ des sciences de l'éducation et de la formation et enfin d'explicitier quelques théories et approches parmi celles qui sont le plus souvent mobilisées dans notre discipline. Les TD auront pour objectif la maîtrise et l'opérationnalisation de ces théories dans des analyses de cas concrets (témoignages et récits de vie de professionnels).

Bibliographie indicative

DE GAULEJAC, V. (2016, rééd.) *La névrose de classe : Trajectoire sociale et conflits d'identité suivi d'une lettre d'Annie Ernaux*. Paris : Payot.

DUBAR, C. (1998) (3^{ème} éd.). *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin.

ERIKSON, E. (1994, rééd. 1998). *Adolescence et crise. La quête de l'identité*. Paris : Flammarion, coll. Champs Flammarion Sciences.

GOFFMAN, E. (1973). *La Mise en scène de la vie quotidienne. 1. Présentation de soi*. Paris : éd. De Minuit.

KAUFMANN, J.-C. (2004). *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris : Armand Colin, coll. Individu et société.

TAP, P. (1993). *La société Pygmalion ? Intégration sociale et réalisation de la personne*. Paris : Dunod.

SAINSAULIEU, R. (2014). *L'identité au travail : Les effets culturels de l'organisation*. Paris : Presses de Sciences Po.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

Bloc 5 : Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires

- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication

Bloc 7 : Expression et communication écrites et orales

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère

Bloc 8 : Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

TRANSFÉRABLE – PARCOURS 1 ET 2 – UE9**3EDU1L9 – MÉTHODOLOGIES ET RECHERCHES EN ÉDUCATION****3EDU2L9 – MÉTHODOLOGIES ET RECHERCHES DANS LE CHAMP SOCIAL**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 26h

Formes d'enseignement : C.M. : 4h – T.D. : 22h - ECTS : 3

Y3SEMER – Méthodologie de la recherche en sciences de l'éducation 2

Enseignantes : Irène-Lucile HERTZOG, Laurence CAUMONT, Marie VERGNON et Anne PELLISSIER

Résumé

Dans le prolongement du cours du premier semestre, ce cours permettra d'approfondir les questions épistémologiques et d'utiliser les outils de recueil des données. Le dossier de recherche construit au premier semestre sera donc enrichi par le travail d'enquête sur le terrain et par l'analyse des données recueillies, afin de répondre à la question posée dans la problématique.

Bibliographie indicative

BEAUD, S., & WEBER, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. La découverte.
 BECKER, H. S. (2002). *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*. La découverte.
 DANIC, I., DELALANDE, J., & RAYOU, P. (2006). *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes*. Presses Universitaires de Rennes.
 TESSIER, G. (1993). *Pratiques de recherche en sciences de l'éducation*. Presses Universitaires de Rennes.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Savoir travailler en groupe et en autonomie (bloc 1)
- Utiliser les outils numériques pour réaliser son dossier et respecter l'éthique de la recherche avec les personnes enquêtées (bloc 2)
- Identifier et mobiliser une bibliographie pour éclairer une problématique de recherche (bloc 5)
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation (bloc 6)
- Mener une enquête pour recueillir des données sur le terrain avant de les analyser (bloc 6)
- Développer une argumentation avec esprit critique et acquérir du recul et de la réflexivité sur son travail (bloc 6)
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française (bloc 7)

TRANSFÉRABLE – PARCOURS 1 ET 2 – UE9**3EDU1L9 – MÉTHODOLOGIES ET RECHERCHES EN ÉDUCATION****3EDU2L9 - MÉTHODOLOGIES ET RECHERCHES DANS LE CHAMP SOCIAL**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Formes d'enseignement : T.D. : 24h - ECTS : 3

3SEMEO1 – Méthodologie de l'oral en éducation

Enseignants : Youenn MICHEL et Laurence CAUMONT

Résumé

Les objectifs de ce module sont d'aider les étudiants à développer la maîtrise des registres attendus dans le cadre des travaux universitaires et des concours de l'Éducation nationale. Les activités proposées sous forme d'oraux individuels visent à : commenter des documents, rendre compte des observations de stage, présenter des travaux, assimiler la méthodologie des

oraux des concours ou des entretiens d'embauche, et surtout savoir argumenter en analysant des points de vue sous une forme structurée.

Une remédiation individualisée sera proposée pour améliorer les prestations orales, par exemple savoir lire à haute voix : respiration, intentions, sens, ponctuation ; ou encore savoir adopter une posture adaptée, et respecter un temps limité.

Bibliographie indicative

AUDUC, J.L. (2012). *Le système éducatif français*. Paris : Nathan.

BONGRAND, Ph. & VASCONCELLOS, M. (2013). *Le système éducatif*. Paris : La Découverte.

REMY, R., SERAZIN, P. & VITALI, Ch. (2010). *Les conseillers principaux d'éducation*. Paris : PUF.

TOULEMONDE, B. (dir.) (2009). *Le système éducatif en France*. Paris : La Documentation française.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans ses interactions et vis-à-vis des enjeux de ces interactions
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement

3SEME02 – Méthodologie de l'oral dans le social

Enseignante : Sarah DEMICHEL-BASNIER

Résumé

Les objectifs de ce module sont d'aider les étudiants à développer la maîtrise des registres linguistiques attendus dans le cadre des travaux universitaires et des concours. Ce module propose des activités adaptées aux besoins et aux difficultés identifiées des étudiants (remédiation en groupes à effectifs réduits, évaluation formative, progressivité des situations, liens avec les autres UE).

La progressivité des situations du 2nd semestre s'organise autour des axes suivants :

- S'exprimer à l'oral
Commenter des documents (textes, films, photos...)
Rendre compte d'expériences, d'observations...
Présenter des travaux
Préparer les oraux individuels ou de groupe des concours ou des entretiens d'embauche
Débattre : analyser et développer des points de vue ambivalents, paradoxaux, contradictoires
Lire à haute voix : respiration, intentions, sens, ponctuation
- De l'oral à l'écrit - De l'écrit à l'oral
Prendre des notes organisées à partir d'un cours, d'une conférence. Les expliciter, les comparer
Travailler la posture, le respect du temps
Élaborer un diaporama, support d'un argumentaire
Préparer un texte de soutenance

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle continu (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : travail personnel (100%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal oral (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française (bloc 7)
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder (bloc 8)
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte (bloc 8)
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions (bloc 3)
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation (bloc 6)
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation (bloc 6)
- Développer une argumentation avec esprit critique (bloc 6)

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT**PARCOURS 1 – 3EDU1L10****UE10 – ENJEUX DU TRAVAIL ENSEIGNANT 4**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h – T.D. : 12h - ECTS : 2,5

3SEETH – Éthique en éducation

Enseignant : Jacques BÉZIAT

Résumé

Enseigner est une action complexe, à la fois en tension entre les contraintes matérielles et institutionnelles liées au milieu scolaire et ses évolutions, une réelle exigence de performance, certains idéaux éducatifs et la réalité des publics et des terrains. Pour orienter cette action, l'institution pose un référentiel de compétences que tout enseignant doit posséder. Ce référentiel vaut pour cadre déontologique dans l'exercice du métier, et définit les devoirs du fonctionnaire enseignant.

Pour autant, sur le terrain, force est de constater que la seule application de principes ne suffit pas à résoudre certaines difficultés, certains blocages, ni à faciliter les apprentissages, dans un contexte d'injonctions paradoxales venant autant de l'institution que de la société.

La réflexion éthique est sans doute un des enjeux contemporains dans la professionnalisation des enseignants, pour accompagner l'évolution de l'école et de ses publics. Elle permet d'apporter à l'enseignant les outils critiques dont il a besoin pour analyser les pratiques, interroger le terrain, et pour continuer à faire converger la réalité des contextes avec les finalités de l'école et celles qu'il se donne pour orienter sa propre action.

Bibliographie indicative

BÉZIAT, J. (dir.). (2013). *Analyse de pratiques et réflexivité. Regards sur la formation, la recherche et l'intervention socio-éducative*. Paris : L'Harmattan, collection Savoir et formation.

CHALMEL, L. (2010). Pour une « éthique du pédagogique. *Le Télémaque*, 2(38), 143-156.

HOUSSAYE, J. (1992). *Les valeurs à l'école. L'éducation au temps de la sécularisation*. Paris : Presses Universitaires de France.

MOREAU, D. (dir.). (2012). *L'éthique professionnelle des enseignants. Enjeux, structures et problèmes*. Paris : L'Harmattan, collection Evaluer.

RUDE-ANTOINE, E. et PIEVIC, M. (dir.). (2014). *Un état des lieux de la recherche et de l'enseignement en éthique*. Paris : L'Harmattan, collection Ethique en contextes.

Revue : Les Sciences de l'éducation – Pour l'ère nouvelle. *Ethique et déontologie de l'enseignement*. 2007/2 (Vol. 40).

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24461 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT**PARCOURS 1 – 3EDU1L10****UE10 – ENJEUX DU TRAVAIL ENSEIGNANT 4**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : C.M. : 13h – T.D. : 12h - ECTS : 2,5

Y3LE1011 – Enseignements disciplinaires à l'école – Didactique du français

Enseignante : **Isabelle HENRY**

Résumé

À préciser.

Bibliographie indicative

À préciser.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT**PARCOURS 1 – 3EDU1L10****UE10 – ENJEUX DU TRAVAIL ENSEIGNANT 4**

DEUX SEMAINES DE STAGE (DATES PRÉCISÉES ULTÉRIEUREMENT) ⇒ SEMESTRE 6.

3SE1STAG – Stage en établissements scolaires

(2 semaines obligatoires, 48h à 70h, lien avec scolarité et calendrier de l'INSPÉ, convention DSDEN) - ECTS : 1

Enseignant : **Éric SAILLOT**

Le cours d'analyses des activités dans le champ du scolaire accompagne la préparation et le suivi de ce dispositif de professionnalisation.

Modalités d'évaluation

Voir dans l'UE 8

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

Bloc de compétence n°1 - Action en observation et en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique

Bloc de compétence n°8 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT**PARCOURS 1 – 3EDU1L10****UE10 – ENJEUX DU TRAVAIL ENSEIGNANT 4**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 12h

Formes d'enseignement : TD : 12h - ECTS : 6

YSEAEDS6 – Accompagnement AED préprofessionnel 1^{er} degré + stage filé

Enseignant : à déterminer

Résumé

À préciser.

Bibliographie indicative

À préciser.

Modalités d'évaluation du second semestre

Dossier ou portfolio / oral ou dossier

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)**PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT****PARCOURS 2 – 3EDU2L10****UE10 – ENJEUX DU TRAVAIL SOCIAL**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : CM : 13h – TD : 12h - ECTS : 2,5

3SEAPR – Analyses et postures réflexives dans le travail social

Enseignante : **Pauline LARCHER**

Résumé

La dimension relationnelle est au cœur des métiers du travail social et éducatif. La relation (éducative, d'aide ou d'accompagnement) suscite de nombreux questionnements chez les professionnels. En cela, ce sont des praticiens réflexifs, qui questionnent tant les problématiques spécifiques des publics, les modalités d'aide ou d'accompagnement, que leurs propres pratiques professionnelles.

Inscrite dans les référentiels des métiers du travail social, la pratique réflexive est ainsi une pratique professionnelle à part entière, qui ouvre à l'évolution, voire à la transformation des pratiques.

L'enseignement proposé comporte des apports théoriques ainsi qu'une première expérimentation de la mise en mot de l'expérience et du questionnement, au regard des expériences professionnelles et personnelles des participants.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT**PARCOURS 2 – 3EDU2L10****UE10 – ENJEUX DU TRAVAIL SOCIAL**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Formes d'enseignement : CM : 13h – TD : 12h - ECTS : 2,5

Y3SEDEP2 – Démarche de projet dans le travail social

Intervenant Formateur IRTS : **Stéphane CARDIN**

Résumé

Au cours des années 1970 et 80, le projet émerge dans le champ social et médico-social tel un nouvel outil d'accompagnement des publics et de développement des territoires. Son usage s'est d'ailleurs inscrit progressivement dans un cadre légal et réglementé. Il révèle une démarche permettant de mener des expertises sociales afin de mettre en œuvre des actions concertées et répondant aux besoins. Le projet a un sens mobilisateur et innovant, et se dote d'une méthode.

Les objectifs visés de ce cours sont les suivants :

- Sensibiliser aux évolutions du secteur social et médico-social, en lien avec la manière dont certaines démarches, méthodes, concepts et outils méthodologiques permettent de diagnostiquer, d'analyser, d'évaluer et de proposer des réponses et des projets dans le cadre de besoins repérés sur un territoire et auprès d'une population.
- Développer des compétences en termes de construction d'expertise sociale et de démarche de conception et de réalisation de projets en intervention sociale auprès d'une population et/ou d'un territoire au regard d'une problématique identifiée.

Le cours évoquera l'aperçu socio-historique des enquêtes sociales d'autrefois à l'expertise sociale d'aujourd'hui ainsi que les différentes dimensions et types de projet en travail social. Puis, l'aspect méthodologique sera abordé afin de faire du lien entre diagnostic, projet et évaluation.

Du point de vue de la démarche pédagogique, les apports théoriques, conceptuels et méthodologiques seront illustrés par la présentation d'exemples d'études. Aussi, une mise en situation en groupe permettra de travailler la méthodologie, de prendre conscience de certaines réalités du terrain afin, notamment, d'appréhender un positionnement d'expert et de gestionnaire de projet en lien avec des problématiques relatives à une population et à un territoire.

Bibliographie indicative

BOUTINET Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 1990.

GUELLIL Akim, GUITTON-PHILIPPE Sandra, *Construire une démarche d'expertise en intervention sociale*, Paris, ESF Editeur, 2010.

ROBIN Régis, *L'expertise sociale - La définir pour l'agir ?* Chronique sociale, 2016.

Ministère des affaires sociales et de l'intégration, Direction de l'action sociale, *Enquêtes sociales : fondements et légitimité*, rapport de la commission d'étude sur les enquêtes sociales, 1993.

Modalités d'évaluation du second semestre

RÉGIME NORMAL – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), contrôle continu (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

RÉGIME SALARIÉ – Session 1 (avril-mai) : contrôle terminal (50%), travail personnel (50%) / Session 2 (rattrapage juin) : contrôle terminal (100%).

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT

PARCOURS 2 – 3EDU2L10

UE10 – ENJEUX DU TRAVAIL SOCIAL

DEUX SEMAINES DE STAGE (DATES PRÉCISÉES ULTÉRIEUREMENT).

3SE2STAG – Stage

ECTS : 1

Enseignant : **à déterminer**

Possibilités de stages dans diverses institutions, missions locales, établissements spécialisés (IME, IMPRO...), associations, chantiers d'insertion, services des communautés de communes, maisons de quartier, CCAS, services d'insertion pénitentiaire... Le cours d'analyses des activités professionnelles dans le travail social accompagne la préparation et le suivi de ce dispositif de professionnalisation.

Modalités d'évaluation

Voir dans l'UE 8

Compétences travaillées (blocs : références RNCP)

Bloc de compétence n°1 - Action en observation et en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique

Bloc de compétence n°8 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISANT

PARCOURS 1 ET 2 – UE10

3EDU1L10 – ENJEUX DU TRAVAIL ENSEIGNANT 4

3EDU2L10 – ENJEUX DU TRAVAIL SOCIAL

EGEC6 – Reconnaissance de l'engagement étudiant

ECTS surnuméraire

Enseignants : **Laurence CAUMONT, Marie VERGNON, Matthieu LAVILLE et Youenn MICHEL**

Modalités d'évaluation

Dossier et oral.

APRÈS LA LICENCE : LE MASTER

La licence permet l'entrée en **Master** du département sciences de l'éducation sous réserve du nombre de places. Les étudiants souhaitant y entrer doivent prendre contact au plus tôt et dès le mois d'avril de leur L3 avec un directeur de mémoire ou avec le responsable du diplôme. Le Master se déroule sur deux ans :

- ❖ La première année, **Master 1**, constitue un Tronc commun. Elle a pour ambition d'approfondir les connaissances théoriques dans le champ des sciences de l'éducation, ainsi que de fournir une méthodologie solide permettant d'engager de façon efficace et rigoureuse le travail de Mémoire dès le M1 prolongé en M2. Un **stage d'un mois** est obligatoire.
- ❖ En deuxième année, la formation de **Master 2** concerne à la fois l'initiation à la recherche, mais les contenus théoriques et méthodologiques acquis au sortir du cursus permettent une insertion professionnelle de qualité au niveau Bac+5. Il s'inscrit dans le mouvement des mutations économiques et des transformations des systèmes de formation professionnelle d'adultes. C'est un master généraliste pour former des professionnels experts en relation éducative et spécialistes de l'éducation et de la formation Il vise à préparer des « cadres pédagogiques » hautement qualifiés dans les domaines suivants : chef de projet en formation, responsable de formation, consultant au service des entreprises. Un **stage de trois mois** est obligatoire.

Le descriptif détaillé du Master et les intitulés des enseignements qui y sont dispensés, ainsi que les thématiques que chaque enseignant-chercheur est susceptible d'encadrer en mémoire, sont en ligne sur le site de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>, **rubrique « Disciplines » / « Sciences de l'éducation »**.

RÉUNION D'ORIENTATION & D'INFORMATION SUR LES DÉBOUCHÉS

(à déterminer)

L'équipe du département présentera les diplômes et leurs débouchés professionnels.

INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4^e étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

Accueil des étudiantes et étudiants licence

hss.licence.philo@unicaen.fr

hss.licence.socio@unicaen.fr

hss.licence.lm@unicaen.fr

hss.licence.arts@unicaen.fr

hss.licence.histoire@unicaen.fr

hss.licence.humanités@unicaen.fr

hss.licence.se@unicaen.fr

hss.licence.sdl@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants master

hss.scolarite.master@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants DU

hss.scolarite.du@unicaen.fr

Formation continue

hss.formationcontinue@unicaen.fr

LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- Pour effectuer votre inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- Pour demander des informations relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- Information Léocarte – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Léocartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>.
Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Après de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

DÉMARCHES - SCOLARITÉ

Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

Confidentialité - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- l'accès au réseau Wi-Fi ...

MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.

Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes, enseignants et étudiantes, étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents ou gérer votre **léocarte**.

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le ou la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

(Article L.122-4).

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc...) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire.

Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.

(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)

<https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude>

RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

Références réglementaires

1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

3 – Dispositions concernant les stages

4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Licence : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)

Pour les enseignements dont les modalités de contrôle des connaissances (MCC) précisent qu'ils relèvent de l'ECI (évaluation continue intégrale), l'organisation d'épreuves de substitution est prévue **pour les étudiantes et étudiants qui peuvent justifier leurs absences** lors de devoirs d'ECI (et **uniquement pour eux**). L'organisation de ces épreuves de substitution n'est pas systématique, mais obéit à la logique décrite ci-dessous. **Attention, il ne peut pas y avoir d'épreuve de substitution dans les EC qui se valident par des notes de pratique (voir tableaux officiels de MCC).**

Si un étudiant ou une étudiante est absent(e) à un devoir d'ECI, **il ou elle doit prendre l'initiative de transmettre lui-même/elle-même, par mail, un justificatif de son absence à la référente de scolarité de sa licence ainsi qu'à l'enseignant(e) concerné(e), et ceci au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le devoir. L'étudiant ou l'étudiante devra indiquer dans ce mail ses nom et prénom, l'année de licence, l'intitulé de l'épreuve et le nom de l'enseignant(e) concerné(e).**

Si l'étudiant ou l'étudiante ne fait pas cette démarche ou oublie certaines de ces informations, sa demande ne pourra être traitée : dans ce cas, son absence sera automatiquement considérée comme injustifiée (ABI) et lui vaudra la note de 0/20. Les étudiantes et étudiants ne sont pas censés ignorer les dates des devoirs.

Une fois que l'étudiant ou l'étudiante a transmis son justificatif d'absence, celui-ci est examiné afin de déterminer s'il est bien valide. En dernière instance, c'est l'enseignant(e) concerné(e) qui décide si le délai de transmission et le justificatif sont valides ou non, en accord avec le ou la responsable pédagogique du diplôme ou de l'année. **Sont acceptés comme justificatifs : certificats médicaux, certificats de décès d'un membre de la famille, convocations officielles (à un examen ou un concours), datés du jour du devoir.**

Il n'y a pas de rattrapage des épreuves de substitution.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité pour une UE ou un EC, il est rappelé que **« dispense d'assiduité » ne signifie pas « dispense d'évaluation ».** En particulier, **si un étudiant ou une étudiante est salarié(e), son employeur est censé le/la libérer pour tous les devoirs d'ECI en classe, à quelque moment qu'ils aient lieu.** La scolarité de l'UFR peut délivrer une convocation aux étudiantes et étudiants concernés, afin de prouver à leurs employeurs qu'un devoir est bien programmé.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Une absence avec un justificatif valide entraîne automatiquement une neutralisation temporaire de la note du devoir concerné, qui, dans le carnet de note de l'EC ou de l'UE, se manifeste par la mention ABJ (absence justifiée). À l'issue de toutes les évaluations du semestre et de la neutralisation temporaire de toutes les notes pour lesquelles l'étudiant ou l'étudiante a une absence justifiée, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- L'étudiant ou l'étudiante n'a aucune note dans l'EC ou l'UE concernée, car il/elle a une absence avec un justificatif valide pour tous les devoirs du semestre : dans ce cas, il/elle a droit à 2 épreuves de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant n'a qu'1 seule note dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant a au moins 2 notes dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle n'a pas droit à une épreuve de substitution, sauf s'il/elle a une absence justifiée à un devoir dont la note est obligatoirement retenue dans le calcul de la moyenne (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°5) ou dont le note est considérée comme la note « référence » (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°2). Dans ces deux derniers cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution.

Si, à l'issue des épreuves de substitution, l'étudiant ou l'étudiante n'a que 2 notes (y compris celle(s) de l'épreuve ou des épreuves de substitution) dans un EC ou une UE, sa moyenne pour cet EC ou cette UE est calculée de la manière suivante :

- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°4 ou n°5, la moyenne est calculée classiquement, c'est-à-dire qu'elle correspond à la moyenne des 2 notes que l'étudiant ou l'étudiante a obtenues ;
- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°2, la moyenne est déterminée en comparant la moyenne des deux notes de l'étudiant ou de l'étudiante et la note qu'il/elle a obtenue au devoir considéré comme celui de fin de semestre (que ce dernier ait été réalisé au même moment que tous les autres étudiants et étudiantes ou au moment des épreuves de substitution). La meilleure des deux est retenue et constitue la moyenne qui figure sur son bulletin de notes.

RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université (situation de handicap, sportif de haut niveau).

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

NB : les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. **Attention** : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux ou celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

NB : **Attention** : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR HSS 2024-2025

Calendar grid with columns for months from août-24 to août-25 and rows for dates. Includes event descriptions like 'Reunions de pré rentrée', 'Examen', 'Semaine 1', etc.

Validé en Conseil d'Administration du 08 mars 2024

Legend table with color-coded boxes for 'Week-end', 'Congés', 'Féerie', 'Révisions', and 'Examens'.

Box containing dates for 'TOUSSAINT', 'NOËL', 'JANVIER', 'FÉVRIER', and 'PRINTEMPS'.

LEXIQUE DU LMD

AJAC : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.

NB : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

Capitalisation : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC. Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

Contrôle continu (CC) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

Contrôle continu intégral (ECI) : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

Contrôle terminal (CT) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

Doctorat : 3^e grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

Élément constitutif (EC) : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

Équipe pédagogique : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

Formation initiale : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

Formation continue : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Grade : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

LMD (Licence Master Doctorat) : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Licence : 1^{er} grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

L1 : 1^{ère} année de formation en Licence

L2 : 2^{ème} année de formation en Licence

L3 : 3^{ème} année de formation en Licence

Majeure/Mineure : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

Maquette : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

Master : 2^e grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

M1 : 1^{ère} année de formation en Master

M2 : 2^{ème} année de formation en Master

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

Mémoire : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Mention : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

Mobilité : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

Offre de formation : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagées.

Parcours : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

Partiels : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

Passerelle : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

Rattrapage : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

Semestre : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

Session d'examens : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin de semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

Supplément au diplôme : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

TICE : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP) : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

Transfert : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

Tutorat : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

UFR (Unité de Formation et de Recherche) : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

Unité d'enseignement (UE) : les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

UE transférable : unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

Validation : décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

VAE/VAP : Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX



La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, bibliotheque@unicaen.fr).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des 4 BU qui est publié sur le site www.unicaen.fr/bu). Elle est ouverte à tous les étudiantes, étudiants et personnels de l'université ainsi qu'aux personnes extérieures (l'inscription peut être payante dans ce dernier cas). Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau.

Les fonds très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Ils sont principalement conservés dans les magasins : des demandes doivent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

L'application *Affluences* permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt d'ouvrages, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels, l'utilisation du wifi ou des copieurs-scanners. Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail bibliotheque@unicaen.fr ou « chat » (depuis la page catalogue.unicaen.fr).

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.

Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est disponible sur demande auprès de nos référentes et référents handicap : scd.handicap@unicaen.fr

Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres...

LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS



Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du Spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'Éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : bu.barberis@unicaen.fr, accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libre-accès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. La bibliothèque met aussi à la disposition des étudiantes et étudiants les mémoires de Master 2 de chaque discipline et les valorise depuis 2019 en déposant sur la plateforme nationale DUMAS le mémoire au format numérique.

Elle fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont essentiellement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÜARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).

Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorés par les chercheuses et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheuses et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : <https://histeme.unicaen.fr/>

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université (coordonnées : 02 31 56 77 34, bibliotheque@unicaen.fr).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. Elle propose le prêt d'ordinateurs portables, ainsi que des salles de travail en groupe, réservables sur Affluences, équipées d'un système de partage d'écran.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La principale est la bibliothèque Alexis de Tocqueville, bibliothèque du réseau de Caen la mer, située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, <https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères. Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : intl.certifications@unicaen.fr

SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : intl.certifications@unicaen.fr, et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plateforme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plateforme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- <https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/>
- contact : pix.info@unicaen.fr

INFORMATIONS UTILES

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant • DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par la scolarité en lien avec le ou la responsable de la formation.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>

<https://twitter.com/aehc14>



ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>

https://twitter.com/bde_artemiscaen



AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



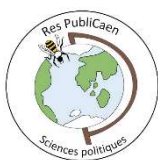
ÊTHOS - Association de philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HUMANUMI – Association des étudiant(e)s en humanités classiques et numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

https://www.instagram.com/res_publicaen/

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant ou de l'étudiante durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Licence :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

TEL 02 31 56 55 12

MAIL orientationinsertion@unicaen.fr

LIEU campus 1 bât. B • niveau 0

Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen : poursuites d'études, métiers, salaires...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>
